

Les Orangistes défenseurs de l'intégrité territoriale et de la liberté de l'Escaut

G. Jacquemyns

Citer ce document / Cite this document :

Jacquemyns G. Les Orangistes défenseurs de l'intégrité territoriale et de la liberté de l'Escaut. In: Revue belge de philologie et d'histoire, tome 9, fasc. 2, 1930. pp. 535-548;

doi : <https://doi.org/10.3406/rbph.1930.6700>

https://www.persee.fr/doc/rbph_0035-0818_1930_num_9_2_6700

Fichier pdf généré le 10/04/2018

LES ORANGISTES DÉFENSEURS DE L'INTÉGRITÉ TERRITORIALE ET DE LA LIBERTÉ DE L'ESCAUT

En vue du Centenaire de notre Indépendance les érudits étudient, avec un beau zèle, l'histoire de la Belgique contemporaine. Les événements de 1830 à 1839 attirent particulièrement l'attention.

Archives, Mémoires, Souvenirs, publications multiples et variées sont consultés avec soin. Comme d'habitude, il est à craindre que l'histoire n'apparaisse vraiment digne de foi qu'à la condition d'être basée sur des documents officiels ou des souvenirs d'hommes réputés honorables et dignes de foi. Toute la critique historique sera incapable de dégager de ces sources tous les aspects de la jeune Belgique indépendante. Ce qui échappe le plus, c'est la connaissance de l'opinion publique. Nul pourtant ne contestera son intérêt. Il est évidemment plus facile de se rendre compte de l'action des hommes politiques et des diplomates : on possède leurs discours et leur correspondance. L'opinion publique est plus difficile à connaître. Les censitaires, tout comme les électeurs du suffrage universel, forment une masse amorphe au nom de laquelle agissent, ou n'agissent pas les gouvernements. Il ne faut négliger aucune information qui puisse contribuer à voir quel fut le sentiment profond du pays dans les circonstances graves des premières années de notre indépendance.

La presse est, sinon une source de premier ordre, du moins une source suffisamment importante pour ne pas être négligée.

L'historien examinera les journaux avec circonspection. A cette source, comme aux autres, il faut appliquer toutes les

règles de la critique historique. On se demandera de quelle opinion politique ou religieuse le journal représente les tendances et les intérêts. On examinera de quel groupe il émane. On recherchera l'influence personnelle du directeur. On ne manquera pas de discerner quelles influences occultes ont pu agir. Le journal est-il soumis à une pression de quelque puissance extérieure? Dans quelle mesure la feuille est-elle opportuniste? Après cet examen, l'historien pourra certainement retenir de ce qu'il a trouvé dans la presse des renseignements intéressants.

On a beaucoup écrit sur l'acceptation du Traité des XXIV articles en 1839. Jusqu'ici peu d'historiens ont examiné d'une façon sérieuse quelle fut l'opinion publique pendant les quelques mois qui s'écoulèrent depuis l'acceptation du traité par le roi Guillaume jusqu'au vote des Chambres belges.

M. Chlepner, dans son remarquable travail *La Banque en Belgique*, consacre quelques pages fort intéressantes à la question de l'acceptation du Traité des XIV articles (1).

Il a consulté un certain nombre de journaux, et montre combien les Belges étaient divisés sur la question de l'acceptation ou du rejet du Traité. M. Chlepner a surtout examiné des journaux bruxellois.

La presse de province, moins sensible à l'atmosphère politique qui existe nécessairement dans la capitale dans des circonstances graves, mérite d'être consultée. En temps ordinaire, les informations au sujet de la politique intérieure font presque entièrement défaut dans les journaux de l'époque. Les nouvelles de l'extérieur, les faits divers et les événements purement locaux y occupent la plus grande place. Même de 1838 à 1839, beaucoup de feuilles n'attachèrent pour ainsi dire aucune importance au grave problème devant lequel se trouvait la Belgique.

Je donne ici, à titre documentaire, des extraits de deux grands journaux orangistes. Je crois que les historiens de la Belgique contemporaine trouveront quelque intérêt à les lire,

(1) CHLEPNER (B.-S.), *La Banque en Belgique*. Bruxelles, 1926 ; I, 48-51, 154-195.

à les examiner et à les soumettre aux règles de la critique que j'ai signalées plus haut.

L'examen attentif des journaux de l'époque m'a déjà permis d'attirer l'attention sur l'opinion et l'action des orangistes lors de l'acceptation du traité des XXIV articles, acceptation qui devait définitivement mettre fin à leurs espérances de restauration (1).

M. De Ridder, qui a eu connaissance du contenu du présent article par un résumé que j'avais rédigé en vue d'une communication au Congrès archéologique et historique de Mons en 1928, a cru pouvoir écrire dans un article récent sur Léopold I :

« Le parti orangiste continue ses intrigues en se servant parfois d'un masque de patriotisme comme lorsque, sous prétexte de protester contre le démembrement du pays, il s'élève contre l'acceptation en 1839 des volontés de la conférence de Londres relativement au Limbourg et au Luxembourg, mais en réalité parce qu'il espère que l'exécution forcée des décisions de cette conférence provoquera un conflit favorable aux intérêts du Roi des Pays-Bas » (2).

J'estime que l'affirmation de M. De Ridder n'est qu'une hypothèse prématurée. La question reste posée : les orangistes furent-ils des fourbes, des agents à la solde du roi Guillaume, ou furent-ils simplement opportunistes ?

L'organe des orangistes impénitents de Gand, le *Messenger de Gand*, était pour l'époque un journal assez bien rédigé. L'ancien *Messenger de Gand et des Pays-Bas* réservait une place importante aux nouvelles de l'intérieur. Il répondait toujours sur un ton acerbe aux attaques des journaux de la « patrioterie »

Dès le 27 mars 1838, il écrit que « la nouvelle de l'accession du roi Guillaume au Traité du 15 novembre avait répandue a joie dans les rangs de la patrioterie. Peu lui importaient les sacrifices qu'on exigeât d'elle ».

Quelques jours plus tard, le 2 avril, il assure que Guillaume

(1) *Annales de la Fédération archéologique et historique de Belgique*, 25 juillet 1928. Congrès archéologique et historique de Mons.

(2) A. DE RIDDER, *Léopold I*. (*Revue Catholique des Idées et des Faits*, 19 avril 1929 ; 2).

de Nassau ne peut accepter les conditions honteuses qu'on lui avait offertes ». Il croit pouvoir affirmer, le 9 avril, qu'à Gand il y avait moyen de trouver la solution du problème inextricable posé par « l'informe traité » qui ne convenait, ni politiquement, ni économiquement à personne. « Pour nous, écrit-il, nous pensons que l'affaire des Pays-Bas est un de ces nœuds gordiens qui ne peuvent être dénoués que par l'épée ; et nous invitons nos princes à venir le trancher dans Gand ; ils n'y trouveront pas plus de difficulté qu'Alexandre à Gordium ».

Le 19 avril, le *Messageur* déclare que l'œuvre de la Révolution « est bien près d'être réduite à néant,.... ou la révolution acceptera les 24 articles ou elle les rejettera. Si elle les accepte, son heure dernière est arrivée ;... si elle les repousse, on les imposera par la force, et elle n'aura plus même de protecteur qui puisse intercéder pour elle. Dans ce dernier cas les effets du traité seront plus désastreux qu'avec l'acceptation pure et simple. On voit que la révolution belge a bien peu de chances de vitalité. »

Malgré l'accession du roi Guillaume au traité des 24 articles, les orangistes gantois n'en veulent pas. Les « super-orangistes », en grande majorité des industriels et des commerçants, écrivent le 14 janvier 1838 :

« Nous ne voulons de démembrement d'aucune espèce ; nous demandons pour patrie le Royaume des Pays-Bas, la patrie que nous ont appris à aimer quinze années d'une prospérité matérielle immense, de progrès moraux satisfaisants et d'une liberté raisonnable ».

Après quelques mois, plusieurs journaux et certains hommes politiques préconisent l'acceptation du traité. A ce moment, les rédacteurs du *Messageur* adoptent brusquement une attitude imprévue. Est-ce par opportunisme ou pour pousser la Belgique à une résistance armée funeste que le *Messageur* se prononce pour le rejet du traité ? Voyant échapper définitivement toute occasion de restauration, les orangistes ont-ils tenté un suprême effort pour brouiller les cartes ? Le *Messageur* était-il à la solde du roi Guillaume ? Ou bien les hommes des provinces du Nord ont-ils cessé de soutenir la presse orangiste ? Les industriels et

commerçants redoutaient-ils vraiment la fermeture de l'Escaut ? Pour répondre à ces questions il faudrait une étude approfondie sur l'orangisme. Espérons que ce beau sujet ne tardera pas d'être traité avec tous les développements qu'il mérite.

Le 4 juillet 1838, les lecteurs du *Messenger de Gand* ont dû lire avec stupeur un article auquel rien ne les avait préparés :

« Nous l'avons dit et nous le répétons. Nous voulons avant tout l'intégrité du royaume des Pays-Bas et subsidiairement l'intégrité du royaume de Belgique. On comprend que dès lors nous devons attacher quelque prix à ce que les écrits, que l'on publie pour prouver la caducité des 24 articles, ne soient pas tout-à-fait dénués de bon sens et de raison.

Si nous sommes condamnés à ne plus avoir le royaume des Pays-Bas pour patrie, nous devons naturellement désirer, sous peine de folie ou de trahison, que le sort que l'on fera à la Belgique soit le moins mauvais possible.

Déjà une première fois la cause de l'intégrité du territoire belge a été perdue par l'égoïsme et la couardise du gouvernement et par la faiblesse et la sottise des Chambres.

La conférence a condamné la Belgique révolutionnaire à la mutilation et ceux qui avaient mission de la défendre et de la représenter ont consenti à lui laisser infliger ce supplice. »

Au début de 1839, les esprits sont exaltés, la Belgique semble préparer la guerre. Le *Messenger* applaudit. Le 4 février il publie une « Profession de foi » tout-à-fait curieuse. Elle rappelle d'ailleurs celle du Journal du Commerce d'Anvers du 4 juillet 1838. « Le *Messenger* veut avant tout le Royaume des Pays-Bas, la restauration pure et simple, l'intégrité des 18 provinces néerlandaises. Ce qu'il a demandé toujours, le *Messenger* le demande encore. Cependant, plus d'une fois, depuis dix mois, il a déclaré que si de par la diplomatie européenne ses vœux ne pouvaient être exaucés, que si devant le tribunal des rois la révolution belge obtenait gain de cause et que le Midi fût condamné à être distrait du Nord, alors il désirait que la Belgique fût constituée de manière à pouvoir mener une existence, sinon prospère, du moins tolérable ; alors il se prononçait pour une Belgique avec tout le Limbourg et tout le Luxembourg.

« L'intégrité du royaume des Pays-Bas d'abord, l'intégrité du royaume de Belgique subsidiairement.

« Voilà ce que le *Messageur* a dit lorsqu'il ne s'agissait encore que de l'exécution éventuelle du traité des 24 articles dans sa teneur primitive ; voilà ce qu'à plus forte raison il doit répéter maintenant, qu'outre la mutilation du territoire et la dette, ce traité nous apporte l'asservissement de l'Escaut.

« Le péage dont on veut frapper la navigation de notre grand fleuve serait la ruine du commerce et par contre coup la ruine de l'industrie, dans un pays où l'industrie et le commerce forment les premiers éléments de la vie matérielle.

« C'est là une condition de mort dont le *Messageur* ne peut pas vouloir, pas plus que les organes d'une autre opinion politique ; le *Messageur* ne saurait prêcher le suicide national.

« ... Maintenant donc le *Messageur* s'associe à son tour au système de résistance. Il s'y rallie au nom de tous les hommes honorables dont il se fait gloire d'être l'organe politique. Le *Messageur* ne veut d'autre résistance que celle qui demeure exempte de désordre et d'anarchie.

« Donc coûte que coûte, le traité aux stipulations indignes et pernicieuses doit être déchiré. Que le Gouvernement, appuyé cette fois sur la Belgique unanime, le foule hardiment aux pieds !..

« Nous ne pouvons pas, devenus, quoique malgré nous, citoyens d'un royaume de Belgique, aider à travailler à miner, ne fût-ce que momentanément, notre nouvelle patrie, pour enrichir le peuple de Hollande, bien que nous sympathisions toujours avec lui, et pour servir le roi de Hollande, bien que nous continuions à l'aimer et à le vénérer. Le *Messageur* fut et reste encore l'ardent défenseur du royaume des Pays-Bas ; il n'est pas, il ne sera jamais l'avocat de la Hollande. »

Quelques jours plus tard, à la suite de la polémique suscitée par la surprenante « Profession de foi » du 4 février, le *Messageur* résume sa volonté en termes concis. Dans le numéro du 19 février, nous lisons : « Nous prêchons le rejet du traité homicide avec la même ferveur que les hommes ennemis de la restauration. C'est qu'avant tout nous voulons le bonheur de la patrie qu'on nous fait de gré ou de force, que cette patrie s'appelle royaume des Pays-Bas ou bien royaume de Belgique ».

Dans plusieurs articles le *Messageur* marque son accord avec ceux qui croient que le parti « banquier » veut amener le gouvernement à reconnaître les 24 articles.

Enfin, l'acceptation du traité est votée par la Chambre. Le *Messenger* estime la Belgique perdue. « Le sort en est jeté. Cinquante huit voix contre 42 viennent de vouer la Belgique à l'impuissance, à la honte et à la misère. Ils ont cru voter la consolidation d'un royaume de Belgique ; c'est sa destruction qu'ils ont décrétée (la restauration n'est qu'une affaire de temps). Seulement une chose est à craindre ; c'est que le poison administré n'opère qu'avec lenteur et que le patient ne succombe qu'après un long épuisement et d'horribles souffrances. C'est cette crainte qui nous empêche de saluer de nos acclamations le vote de la Chambre » (21 mars 1839).

L'historien recherchera avec soin quelle fut l'action personnelle du ou des directeurs. A première vue il semble que le *Messenger* n'exprime pas seulement les idées de la direction. En effet, dans un autre organe orangiste, j'ai trouvé la même attitude. Encore faudrait-il voir si les deux journaux ne recevaient pas les mêmes directives du parti orangiste. N'avaient-ils pas une direction commune ?

La ville d'Anvers était un grand centre de l'orangisme. Ici nous trouvons surtout des marchands, des commerçants, des armateurs qui regrettent la prospérité de la période hollandaise. La question de l'Escaut les intéresse en tout premier lieu. Leur organe « *Le Journal du Commerce d'Anvers* » montre que leurs tendances sont libérales et antic'ériques. La feuille défend la cause de l'ordre et la légitimité. La pensée des directeurs, (ou du parti) est exprimée dans des articles qui paraissent dans la rubrique : Anvers. Les nouvelles de l'extérieur occupent la première place.

Tout comme les orangistes de Gand, ceux d'Anvers se montrent d'abord favorables à la solution que vient d'accepter le roi Guillaume. Puis, brusquement, ils poussent à la résistance. Ils le font au nom du commerce qui a besoin du Limbourg et de la liberté de l'Escaut.

Le *Journal du Commerce* montre, au mois d'avril 1838, que la position du roi Guillaume est très solide. Dans le numéro du 5 avril on lit :

« L'attitude qu'on attribue à la Belgique, soutenue par l'Angleterre et peut-être par la France, rend inutile et vaine l'offre du roi Guillaume et la question d'arrangement définitif n'a pas fait un pas de plus ; loin de là, elle devient plus insoluble que jamais, puisque le gouvernement belge rejette ce que le roi Guillaume adopte. Seulement il en résulte que les rôles sont maintenant intervertis. Par le changement de position, Guillaume ne se met pas seulement bien avec les puissances étrangères, il désarme aussi complètement l'opposition parlementaire dans son royaume. Dire comment cette grande difficulté sera maintenant surmontée est chose impossible à la presse, mais il est certain que le roi Guillaume vient de se placer sur un terrain où il se trouve au large et où il pourra attendre les événements, quels qu'ils soient, avec avantage et sécurité ».

Trois semaines plus tard, le 29 avril, les orangistes expriment toute leur amertume, leur haine pour les révolutionnaires. Ils déplorent la catastrophe de 1830 :

« On voudrait se résigner ; on voudrait sans murmurer se plier aux circonstances inspirées par la force supérieure des événements ; mais chaque fois qu'il vient à comparer ce qu'était naguère la Belgique et ce qu'elle est aujourd'hui, l'homme de caractère, l'homme vraiment ami de sa patrie, reconnaît que tant de stoïcisme lui est impossible ; le cœur lui saigne comme aux premiers jours de révolte ; il éprouve de nouveau toute l'amertume de ses regrets pour tant de biens évanouis, et, dût ce mot effrayer quelques-uns de nos timides martyrs, il sent se réveiller toute l'énergie de la haine pour les auteurs de nos maux... En dépit de toutes leurs résolutions de modération et de patience, les Belges dignes de ce nom se surprennent encore bien souvent aujourd'hui à maudire tout haut la catastrophe de septembre comme la plus injuste, la plus insensée et la plus fatale des révolutions. »

Au fur et à mesure qu'il apparaît plus clairement que les Puissances sont décidées à faire accepter les XXIV articles, des sociétés de patriotes se forment dans les territoires menacés. Le *Journal du Commerce* n'y voit que l'action de fonctionnaires à qui le régime nouveau assure des places. Le 13 mai un des rédacteurs écrit :

« Cependant, les fonctionnaires du territoire cédé à la Hollande ne renoncent pas à leur espoir d'agiter et de bouleverser cette

partie du pays.... Il ne faut pas que le sang coule inutilement. Il ne faut pas qu'on multiplie les dupes et les victimes pour aider quelques gens en place à ne pas perdre leur emploi. Somme toute, il faudra que nos révolutionnaires se résignent à être bien sages, s'ils ne veulent pas s'exposer à perdre bien autre chose encore que des lambeaux du Limbourg et du Luxembourg. »

Les orangistes d'Anvers sont à l'affût des articles de presse défavorables à la Belgique. C'est ainsi que le 25 mai 1838, leur journal reproduit, en faisant siennes les conclusions, un article paru dans le *Journal Europe* :

« En toutes les hypothèses, la situation va devenir fort grave pour le gouvernement de Léopold ; les Belges fanfarons ne veulent point accéder à tous les vingt-quatre articles... Nous persistons à dire que ce misérable pays est un royaume sans vie, une terre sans débouchés ; ôtez-lui la contrebande et la contrefaçon et le beau privilège d'être la terre classique où se réfugient tous les banqueroutiers qui fuient la justice, que lui restera-t-il ? La Belgique n'a pas les conditions d'un état, elle sera toujours un objet de troubles pour l'Europe militaire et diplomatique ».

Un mois plus tard, le 15 juin 1838, les partisans du roi Guillaume se croient en droit de faire la leçon aux patriotes qui se couvrent de ridicule.

« Nous demandons s'il ne serait pas temps de mettre un terme à toutes ces rodomontades qui rendent le nom de belge ridicule aux yeux de l'étranger?... Pourquoi s'opiniâtrer à ne pas reconnaître que si la révolution subsiste depuis sept ans, elle en est uniquement redevable aux Puissances qui l'ont couverte de leur égide ? Quand on n'a qu'une existence empruntée, il semble au moins qu'on devrait être modeste. »

Jusqu'à ce moment les orangistes d'Anvers ont évidemment l'attitude qu'on attend de leur part. Ils n'aiment pas la Belgique indépendante ; ils n'ont que mépris pour ses hommes d'État et ne manquent pas une occasion pour le proclamer en termes souvent outrageants.

A partir du mois de juillet 1838, le *Journal du Commerce* d'Anvers ne commence pas précisément à adorer ce qu'il a brûlé, mais il ouvre une campagne en faveur de l'intégrité territoriale et de la liberté de l'Escaut.

Il est très important de remarquer que le *Messenger de Gand* et le *Journal du Commerce* changent d'opinion exactement à la même date. Cette attitude simultanée doit avoir une cause bien déterminée ; elle a quelque chose de troublant. Il ne serait d'aucun intérêt à formuler dès à présent des hypothèses. J'ai posé à ce sujet plusieurs questions (voir plus haut). Il faut constater un fait et reconnaître que les éléments nécessaires pour l'expliquer font défaut.

Le document qui suit sera certes une contribution importante à l'histoire de l'orangisme.

Le 4 juillet 1838, le *Journal du Commerce* publie une *Profession de foi* :

« On nous accuse, nous et les journaux qui défendent les mêmes opinions que nous, de prêcher l'acceptation des 24 articles. Nous avons déjà répondu à ce reproche en le repoussant. Nous ne recommandons pas, nous ne pouvons pas recommander l'acceptation de cet acte diplomatique ou de tout autre traité qui aurait pour objet le partage du grand territoire qui pour nous constitue la patrie : ce que nous voulons, c'est le royaume des Pays-Bas et non pas le royaume de Belgique, un état de 18 belles provinces et non pas une misérable agglomération de 7 provinces et une fraction. Voilà ce que nous avons déclaré. Nous ajouterons aujourd'hui, que si nous avions la certitude que l'on veut en venir sérieusement à l'exécution du traité du 15 novembre ; s'il nous était démontré que la reconstruction du royaume des Pays-Bas est devenue, comme ne cessent de le répéter nos adversaires, une chimère, une impossibilité, loin de nous faire les partisans des 24 articles, nous formerions des vœux pour les voir repousser, et, au besoin, nous joindrions nos efforts à ceux de la presse révolutionnaire.

« A nos yeux, il n'est pour la Belgique, de grandeur, d'indépendance et de richesse que dans sa fusion complète avec la Hollande ; la formation d'un royaume belge est, selon nous, une fausse conception, un véritable malheur, si l'on en compare les résultats aux avantages qu'offre le royaume des Pays-Bas. Mais, comme en tout, dans l'erreur et dans le mal il y a des degrés ; nous qui ne sommes ni des insensés ni des traîtres, nous choisirions au besoin la somme de mal moindre, et forcés d'opter entre deux combinaisons politiques qui nous déplaisent, nous préfererions naturellement de beaucoup la Belgique du provisoire à la Belgique des 24 articles.

« Nous le déclarons donc, et nous le déclarons sans arrière-pensée, l'acceptation ou l'imposition des 24 articles nous semblerait une grande calamité pour nos provinces. Après une déclaration aussi explicite, la presse patriote oserait-elle soutenir encore que nous ne défendons pas les intérêts du pays, mais uniquement les intérêts dynastiques du roi Guillaume ?

« Mais, dira la presse révolutionnaire, en parlant ainsi, vous n'êtes pas sincères, vous jouez la comédie. Tout en proclamant à haute voix que vous êtes contraires aux 24 articles, vous vous réjouissez en secret de voir la Belgique menacée de devoir les subir ; car vous savez que l'acceptation de ce traité c'est la restauration. A cette objection, voici notre réponse, on ne dira certes pas qu'elle manque de franchise. Si la restauration était le résultat nécessaire, infaillible de l'acceptation des 24 articles, nous y applaudirions hautement, nous y pousserions de toutes nos forces ; mais nous ne partageons pas sur ce point votre opinion ; nous ne croyons pas à cette conséquence inévitable ; notre avis est que le traité du 15 novembre ne tuerait pas la Belgique mutilée, mais la ferait végéter dans ce triste état qui n'est ni la vie ni la mort. A notre sens, la Belgique selon les 24 articles descendrait de quelques degrés de plus dans l'abîme où se débat la Belgique provisoire, nous voulons dire qu'elle souffrirait politiquement, militairement, commercialement et industriellement encore beaucoup plus qu'aujourd'hui. Cette calamiteuse position, nous avons des protecteurs assez durs pour nous l'imposer violemment et des gouvernants assez égoïstes pour s'y résigner sans résistance.

« On comprend d'après cela, qu'en tout état de cause, soit que nous parlions en citoyens du royaume des Pays-Bas, soit que nous raisonnions en futurs citoyens du royaume belge, nous ne pouvons pas, nous ne devons pas vouloir du traité des 24 articles, sous peine d'inconséquence dans le premier cas, et de manque de patriotisme dans le second.

« Nous sommes donc et nous nous proclamons les adversaires prononcés du traité du 15 novembre. Aussi verrons-nous avec plaisir tout ce qui tendra à prouver que nous ne pouvons être forcés de courber la tête sous ces fourches caudines diplomatiques. Notre approbation est acquise d'avance à tout article de journal, à tout plaidoyer, n'importe sa source ou sa forme, qui démontrera par de bonnes raisons que nous ne devons pas subir définitivement ce que nos maîtres ont déjà accepté une première fois, à savoir une Belgique malingre et écourtée. »

Les orangistes d'Anvers semblent vouloir justifier leur atti-

tude par la crainte qu'ils éprouvent de voir le port ruiné à cause de la fermeture de l'Escaut. A partir du mois de septembre, le *Journal du Commerce* attire particulièrement l'attention sur la question du péage de l'Escaut. Il y consacre toute une série d'articles. Dans le numéro du lundi 24 et mardi 25 septembre 1838, il y a un article intitulé *Encore le péage de l'Escaut* :

« Nous nous sommes réunis aux réclamations des journaux patriotes indépendants pour protester contre le taux de la dette et le morcellement du territoire ; cependant aux yeux de la raison que seraient ces deux calamités en comparaison de la ruine commerciale d'Anvers, de la place d'Anvers dépouillée de son commerce et réduite à son industrie ?

Le morcellement du territoire serait une ignominie pour la Belgique : mais nous avons eu l'occasion de prouver que la révolution a blessé profondément le Luxembourg dans ses intérêts, ne fût-ce que par la suspension du canal de jonction de Meuse et de Moselle... Quant à la question de la dette, son importance diminue aussi considérablement dans la pratique... Nous sommes loin de blâmer les efforts de la presse indépendante d'une autre opinion pour résister à ces deux clauses du traité, mais il demeurerait évident aux yeux de tous les hommes éclairés et devant la conscience de cette presse elle-même que si, à côté de ces intérêts secondaires, elle ne plaidait pas avec la même chaleur l'intérêt culminant et vital de la liberté de l'Escaut, le patriotisme dont elle se vante ne serait plus qu'une triviale et grotesque patrioterie. »

Les Orangistes, qui n'ont jamais eu assez de sarcasmes pour Léopold I, commentent favorablement le Discours du Trône dans lequel le Roi a lancé son fameux « avec courage et persévérance » :

« La phrase concernant notre situation diplomatique doit plaire aux Belges de tous les partis. Quoique, comme nous venons de le dire, elle soit rédigée par le ministère, en passant par la bouche du roi, son exécution a été placée sous la garantie d'une parole d'honneur royale. L'arrêt qui nous condamnait à un démembrement, à un tribut inacquittable et à la fermeture de nos communications fluviales avec l'Allemagne et la mer ; cet arrêt n'est pas encore prononcé. S'il l'était dans ce sens, on tirerait l'épée et on jetterait le fourreau.

« A quelque parti, qu'on appartienne il faut désirer dans toute

hypothèse, des conditions d'existence tolérables pour le pays, et si la nouvelle nationalité est réellement viable, qu'au moins elle soit le meilleur mal possible » (15 novembre 1838).

« Les conditions d'existence des 24 articles doivent nous amener par une consommation lente à un partage, ou à une invasion de la France. Les éléments d'un corps qui se dissout tendent à changer de forme. Une agonie préalable, une monarchie à usufruit, sont des malheurs sans but qu'aucun homme honnête ou raisonnable ne peut désirer, et qui ne peuvent être utiles qu'à des intrigants sans patrie, aux exploitants étrangers de la révolution. Aussi avons-nous applaudi franchement aux promesses d'énergie qui ont reçu leur sanction récente d'une parole d'honneur royale » (lundi 19 et mardi 20 novembre 1838).

Au moment où s'ouvre la discussion, le *Journal du Commerce* fait un suprême appel en faveur de la résistance. (20 février 1839) Quelques jours plus tard, le 24 février, l'organe des orangistes s'adresse *Aux Représentants de toute la province d'Anvers* :

« La prospérité d'Anvers est la prospérité mère de celle des autres provinces. Sans elle, point de grandes exportations et sans celles-ci langueur dans toutes les branches de la production nationale... Élargissez un peu votre horizon et vous apercevrez la question d'Anvers dans celle du Limbourg. Une Belgique avec une ceinture orange, citée avec tant d'à propos par M. A. Montalembert, a d'avance renoncé à son indépendance. Si la politique ne l'absorbait pas, la contrebande et le manque de débouchés en auraient promptement fait justice... Consentir à la cession de la moindre parcelle du Limbourg serait donc vous associer à cette faute immense. S'il y a notre grand commerce dans la question du péage, il y a le transit dans la question du Limbourg qui tient à celle du Luxembourg. »

Malgré les pétitions, malgré les réunions et les protestations de la presse « patriote » et orangiste, l'acceptation du traité est votée. Chose curieuse, la plupart des journeux de l'époque, qu'ils fussent pour la résistance ou pour l'acceptation, se bornèrent à enregistrer le vote de la Chambre. On ne trouve presque aucun commentaire dans les journaux après le 21 mars. Le *Journal du Commerce* ne peut se résigner au silence avant d'avoir expliqué en termes peu clairs pourquoi les orangistes ont poussé à la résistance et quelle est leur situation nouvelle après l'acceptation du traité.

« Nous avouons franchement que comme parti logique, les orangistes ont eu tort de pousser à la résistance. Si les négociations eussent été conduites sous l'influence de ce principe, aujourd'hui que les douze cent mille pétitionnaires anglais en faveur du vote universel prouvent les progrès de la complication européenne, il eût pu en résulter un traité qui, d'un côté, constituait la Belgique à l'extérieur, et de l'autre, laissant Anvers dans un statu quo difficile, mais adouci par la perspective d'un meilleur avenir, et raffermissant le faisceau des fondateurs de la révolution, il eût pu en résulter un traité dont les conséquences eussent singulièrement affaibli l'orangisme, c'était une perte à l'intérieur comme au dehors.

« Au contraire, l'acceptation du traité, sous l'influence du principe opposé, a éparpillé le faisceau révolutionnaire et a placé le commerce d'Anvers dans la position de n'attendre quelque chose que des résolutions du désespoir. La perte de l'orangisme se borne donc à la reconnaissance par les grands états. C'est-à-dire que la Belgique a sa carte de sûreté en Europe ; qu'elle peut vivre, aller et venir sous la protection de la police européenne. Reste à savoir si pour les nations, comme pour les individus, lorsqu'il devient impossible de justifier des moyens d'existence, la carte de sûreté est encore une garantie. Ainsi l'acceptation n'est maintenant qu'une perte au dehors, plus que compensée par les progrès au-dedans.

« Avant le germe de dissolution et d'impopularité que l'acceptation vient de communiquer au gouvernement belge, la restauration, avant tout œuvre de conquête, pouvait replacer les choses dans le même état qu'avant 1830. Cet état aurait beaucoup ressemblé à celui où l'effet combiné de la reconnaissance par l'Europe et la désaffection en Belgique, vient de placer son successeur, c'est-à-dire que la restauration, sans force dans l'esprit de la majorité, aurait pu n'être soutenu qu'à l'extérieur, qu'elle aurait pu convenir aux puissances du Nord tout comme le gouvernement populaire dans les bureaux de l'*Indépendant*, convient à l'Angleterre et à la France. En un mot, Guillaume aurait pu se trouver dans la position périlante qui est celle d'un autre » (lundi 25 et mardi 26 mars 1839).

G. JACQUEMYS.